TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20261015-CM2026_112-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 16/10/2026 – Publié le 16/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 7 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 16/10/ 2026

OBJET :
CM2026_112 – Extension du système de vidéoprotection de la collectivité – demande de subvention à l'Etat au titre du FIPD 2027

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le neuf octobre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François DANIEL / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Elia LARROUSSE / Alain MAGEAUD / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Sandrine LAPEYRADE / Christophe HERNANDEZ / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Jean-Luc GENSAC / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Lucas GERVRAUD représenté par Isabelle LEMAIRE
- Alexandra WUCHER représentée par Jean-Christophe DORIDOT
- Pascaline DUCLAUD représentée par Elisa RATISKOL
- Julien LEVEQUE représenté par Michèle PREVOT
- Claudine GROLLEAU représentée par Alexandra LAVOIES

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :
- Nathalie NICOLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Michèle PREVOT a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

2. EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COLLECTIVITE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FIPD 2027

Monsieur Jean-Marc BABIN, adjoint délégué, informe l'assemblée de la nécessité de poursuivre l'extension du système de vidéoprotection de la collectivité par l'installation d'une caméra double vue (lecteur de plaques d'immatriculation et vue contextuelle) sur deux nouvelles entrées de la commune : route de La Tremblade (carrefour avec le boulevard Pasteur, le chemin Vert et la rue de Peudrit) et route de Cozes (carrefour avec la rue Yves du manoir).

Le coût prévisionnel du projet est évalué à 15 309.60 € H.T. et est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2027 (FIPD 2027).

Le plan de financement s'établit comme suit au budget d'investissement 2027 :

Financeurs	%	Montant HT €
Etat – FIPD	50	7 654.80
Autofinancement	50	7 654.80
TOTAL	**100**	**15 309.60**

Après avis favorable de la commission voirie-circulation réunie le 12 octobre 2026, le Conseil Municipal est invité à délibérer et, en cas d'accueil favorable, décider :

- DE SOLLICITER l'aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2027,
- D'AUTORISER le plan de financement ci-dessus
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette délibération,

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré 15 octobre 2026
Pour copie conforme

Le Maire,
P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,
M. PREVOT

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)